# Compte-rendu COPIL nouveau projet GALLECO 4 juillet 2017

### Présents:

Anne BRUZAC, directrice, association Galléco

**Aymeric VILAIN**, administrateur, association Galléco

**Anne LE TELLIER**, chargée de mission économie sociale et solidaire, Conseil Départemental 35

Sophie MERLE, directrice éco-développement, Conseil départemental 35

**Emmanuelle ROUSSET**, vice-Présidente du Conseil départemental 35, déléguée à la politique de la ville, à l'économie sociale et solidaire et au développement social

**Matthieu THEURIER**, vice-président Rennes Métropole à l'économie sociale et solidaire et aux éco activités

**Nathalie WRIGHT**, chargée de mission économie sociale et solidaire, Rennes Métropole

**Ronan PICHON,** vice-président de Brest métropole, chargé du numérique, de l'économie sociale et solidaire et du développement durable.

Frédéric PERRIN, directeur, SoNantes

Jean François PILET, directeur, Crédit municipal de Nantes

Bernard BOO, directeur, Crédit Coopératif

#### **Excusés:**

Célia FIRMIN, cabinet, Conseil départemental 35

**Gaëlle ANDRO**, 1ère vice-présidente de Rennes Métropole en charge du développement économique, de l'emploi et des finances

**Anne PATAULT,** vice-présidente du Conseil régional de Bretagne chargée de l'égalité, l'innovation sociale et la vie associative

**Martin MEYRIER**, vice-président du Conseil régional de Bretagne chargé de l'économie, innovation, artisanat et TPE

**Jean-François MARY**, président de la Communauté de Communes du Pays de Redon

#### **Animation:**

Anne CHEVREL, Vox Operatio

## -1- partage d'informations sur les actions engagées :

Suite au 1<sup>er</sup> COPIL du nouveau projet GALLECO, le 28 mars 2017, ont eu lieu les premières rencontres des monnaies complémentaires locales de Bretagne le 2 juin 2017.

Une douzaine de MCL de Bretagne et de Loire-Atlantique étaient présentes.

Elles ont adopté 3 principes de travail :

- la recherche d'une interopérabilité papier entre MCL
- la recherche d'une interopérabilité numérique entre MCL
- La recherche d'un outil numérique commun

Les MCL ont manifesté leur souhait de travailler ensemble pour une interopérabilité papier permettant à chaque territoire de conserver son processus de création de monnaie (recto local / verso régional) et ont acté leur volonté d'être parties-prenantes dans l'étude sur l'interopérabilité numérique. Un comité technique a été constitué.

Une deuxième rencontre des monnaies complémentaires locales le 30 juin a permis de

- acter la participation et l'accès des MCL de Bretagne, à l'étude de faisabilité
- travailler sur un cahier des charges technique précisant les attentes des MCL en matière d'interopérabilité.

Le calendrier très serré de montage technique autour du projet nouveau GALLECO, ne permettra pas d'intégrer les autres MCL dans la démarche, mais elles pourront participer à l'étude qui sera lancée à l'été 2017.

Ces deux rencontres ont montré la volonté des MCL de prendre part à la démarche initiée par le projet nouveau GALLECO et de se positionner sur le numérique.

La CRESS, qui a animé ces deux rencontres, s'est mise à la disposition de la démarche afin de contribuer, en tant que facilitateur, à cette dynamique permettant de donner une dimension régionale aux MCL tout en préservant les identités locales. Cette approche du numérique à la maille régionale semble être un levier pour lever les freins dans les relations avec les professionnels et une opportunité pour mutualiser les ressources et les compétences, pour rendre lisible et visible l'intérêt des MCL en termes de filières (notamment pour les trois métropoles – Rennes – Brest – Nantes).

Une 3<sup>ème</sup> rencontre des monnaies complémentaires locales est programmée en septembre 2017 afin d'échanger sur la question de la gouvernance régionale, en parallèle d'un travail de démarchage au niveau de la Bretagne.

Mutualisation et interopérabilité doivent être approchées comme deux questions différentes, mais pouvant être liées.

Dans ce sens, il a été décidé d'activer les réseaux et de solliciter les partenaires en mesure d'agir sur le numérique. Des rendez-vous téléphoniques, notamment avec les élus de la Région Bretagne ont eu lieu, fin juin et début juillet 2017 et une rencontre va être programmée avec la Région début septembre.

Le Crédit municipal de Nantes est en lien avec le réseau SOL pour le développement de solutions numériques mutualisables.

#### -2- validation de l'étude :

Le principe de l'étude est validé.

Le budget initial de 24.000€ pour l'étude est trop élevé pour les partenaires de la démarche sans une participation d'autres partenaires financiers.

Dans ces conditions, la partie de l'étude consacrée au barter est remise en question. L'expérience de SoNantes met en exergue qu'il est peu utilisé par les entreprises en France. En Italie, il a été utilisé dans le cadre du Sardex, comme un levier contracyclique, dans un environnement économique de crise où les délais de payement étaient complexes. Il mobilise une force commerciale d'une vingtaine de personnes. Le contexte et les moyens des MLC sont très différents sur la Bretagne.

SoNantes envisage la mise en sommeil du Barter dans la mesure où il est très peu utilisé (peu de besoin car prix de l'argent peu élevé). Il pourra être réactivé en cas de situation de crise économique et de difficultés de payement des entreprises.

Les contacts avec Hervé Pillard, avocat fiscaliste, référent en matière de monnaies complémentaires locales, qui pourrait prendre en charge la partie juridique de l'étude, confirme le peu de nécessité, au regard des moyens et du contexte dans lequel évolue le GALLECO, de consacrer une partie de l'étude au barter.

Des contacts ont été pris par le Crédit municipal de Nantes, avec un établissement de payement, afin de trouver des solutions aux restrictions imposées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en matière de qualification juridique du barter. Ce partenariat permettrait de placer la démarche dans le droit commun en positionnant le Crédit municipal de Nantes comme prestataire de services de payement. Cette approche interdit cependant l'échange de monnaie papier contre monnaie électronique.

Il est cependant proposé que l'étude sur le barter ne soit pas écartée a priori, dans la mesure où des expérimentations sont en cours en Bretagne. La question du barter est intéressante, car il permet d'avoir un langage et des références audibles par le monde économique, et pourra être mise à l'étude en phase 2, à condition que la Région Bretagne rejoigne la démarche. Il ne faut pas prendre de décision bloquante sur la question du barter.

Dans un souci de pragmatisme à court terme, il est convenu que la priorité et l'urgence doivent être données à la réflexion sur un partage d'une monnaie numérique collective (plateforme).

Le nouveau budget proposé pour l'étude (coordination, modèle économique, analyse technique et numérique, analyse juridique, analyse de l'environnement, rencontres des parties prenantes, prospectives, rapport) est de 18 120€.

Pour la partie étude de l'environnement et du modèle économique des MLC, toutes les monnaies ayant participé aux rencontres des monnaies complémentaires locales de Bretagne vont être sollicitées. Elles établiront un état des lieux des capacités financières mobilisables pour le numérique (grille tarifaire acceptable pour les entreprises, potentiel de nouvelles entreprises...). Cette participation pourrait être difficile pour certaines MCL, car la plupart d'entre elles fonctionnent exclusivement sur le bénévolat (seules deux d'entre elles ont des salariés). Outre cette « contribution en nature », une participation financière de 100€ à 200€ pourrait leur être demandée pour l'étude.

Le temps consacré à ce travail pourrait être intégré au budget de l'étude et valorisé.

Le financement de l'étude de faisabilité sera assuré comme suit :

Rennes Métropole : 10.000€ Brest Métropole : 4.000€ GALLECO : 3.000€ Autres MLC : 1.200€

Le financement de Brest Métropole doit être spécifiquement fléché vers la question numérique (Crédit Municipal de Nantes).

Le Département finance l'association Galléco dans cette phase de transition mais ne peut s'engager sur le soutien au volet économique, du fait de la loi NOTRe. La région et les intercommunalités ont la compétence sur ce sujet. Le Département et le RTES ont proposé à Odile Kirchner, déléguée à l'économie sociale et solidaire auprès du directeur général du Trésor, que la possibilité pour les collectivités de verser des subventions, salaires en MLC soit retenue parmi les 10 expérimentations que souhaite lancer le gouvernement cette année. Ceci permettrait de lever un point de blocage pour l'engagement des collectivités et le développement des MLC.

Rennes métropole abonde à hauteur de 10 000€. Un accord existe entre la Ville de Rennes et le CCAS pour que les MCL puissent être utilisées par les particuliers sous forme de cartes prépayées, de bons cadeaux.

Sur recommandation de Gaëlle ANDRO, une demande de financement peut être faite sur les enveloppes métropolitaines des fonds FEDER (Rennes - Brest -Nantes) au titre du programme opérationnel « Favoriser le développement des pratiques et cultures numériques » en mettant l'accent sur l'accessibilité à des moyens de paiement numérique pour des commerçants n'en disposant pas. Elle concernera l'ensemble de la démarche - étude et lancement l'expérimentation. La question du portage et de la gestion des demandes au FEDER est posée. La CRESS pourrait être sollicitée pour assurer le portage administratif de la demande sur Rennes métropole.

#### -3- partenaires à associer et démarches à entreprendre :

Il est décidé d'intégrer la CRESS au comité de pilotage de la démarche dès la prochaine rencontre.

Des rencontres de parties prenantes (CCI et autres partenaires potentiels identifiés dans l'étude Auxilia...) seront organisées à la rentrée. Dans cette optique, il est demandé à chacun des participants présents d'établir une liste des réseaux à mobiliser. Les contacts seront pris après le COPIL de septembre 2017.

## -4- dates des prochains COPIL:

Une réunion commune Galléco / Héol / SoNantes sera organisée fin septembre (visioconférence possible).

Un doodle déterminera la date du prochain COPIL (septembre 2017)